

Médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude à la conduite exerçant dans l'arrondissement de Nantes

Arrêté préfectoral du 28 novembre 2017 modifié

Dr Jean-François	MAHE	02.40.77.14.33	11 avenue du Général de Gaulle	44119	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES
Dr Frédérique	AUPIAIS	02.40.29.72.26	16 rue Hervé Le Guyader	44240	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Dr Charles-Henry	MERCIER	02.40.65.62.42	149 route de Bouguenais	44620	LA MONTAGNE
Dr Guy	LE COUR GRANDMAISON	02.28.09.00.62	2 route de la Chapelle-Basse-Mer	44430	LE LOROUX-BOTTEREAU
Dr Yannick	BRUN	02.40.33.80.47	20 rue Anne De Goulaine	44430	LE LOROUX-BOTTEREAU
Dr Alain	BOYE	02.40.50.52.40	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Michel	BRAS	02.40.49.27.32	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Roger	EOCHE	02.40.93.25.98	101 boulevard de Doulon	44300	NANTES
Dr Nicolas	GALERNE	02.40.49.27.32	63 rue de la Bottière	44300	NANTES
Dr Denis	GUITTON	02.40.46.29.31	54 boulevard de la Fraternité	44000	NANTES
Dr Jean-Luc	HARDY	06.87.52.20.75	3 ruelle Richard	44100	NANTES
Dr Bruno	JEANNE-JULIEN	02.40.69.15.65	2 place Canclaux	44100	NANTES
Dr Gilles	MANSAT	02.40.40.00.83	11 rue Guillaume Grootaers	44300	NANTES
Dr Geneviève	MANSEAU	02.40.76.04.13	23 boulevard de la Chauvinière	44300	NANTES
Dr Cécile	REVEILLERE	02.40.93.25.98	101 boulevard de Doulon	44300	NANTES
Dr Pascal	BERCEGEAY	02.51.83.81.11	71 avenue de la Ferrière	44700	ORVAULT
Dr Françoise	DEMILLY-JEGO	02.40.40.25.33	71 avenue de la Ferrière	44700	ORVAULT
Dr Patrice	POSSEME	02.40.84.11.22	55 rue Aristide Briand	44400	REZE
Dr Michel	BLANDEAU	02.40.86.06.84	6 place Abbé Chérel	44800	SAINT-HERBLAIN
Dr Bernard	CAZAJOUS	02.40.78.70.44	Rond Point de Plaisance	44310	SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU
Dr Sylvie	LE COUR GRANDMAISON				remplaçante

RAPPEL : les visites en cabinet ne concernent pas les personnes ayant fait l'objet d'un délit de conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants, qui doivent prendre rendez-vous en commission médicale.

(prise de rendez-vous en ligne sur le site www.loire-atlantique.gouv.fr)

ATTENTION : vous devez obligatoirement vous adresser à un médecin de votre département de résidence et il ne doit pas s'agir de votre médecin traitant